



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le - 9 JUIL. 2019

ID : 033-213301435-20190708-2019_63-DE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions :

Date Convocation : 02/07/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 08/07/2019

Délibération n° 2019-63

Le Lundi 08 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le huit juillet à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le deux du mois de juillet deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE – Gérard BAGAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS – Josiane DESTOUESSE - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Cyril CHERIGNY procuration à Jean-Roger THUILLAS

Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY – Gilles THIBAUD – Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Jean-Paul SCHAUS

**DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION DE POSTE
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Vu l'arrêté n°A2019-65 portant titularisation d'un agent sur le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au 01 mai 2019,

Vu la délibération n°2017-22 du 13 mars 2017 créant un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial au 1^{er} mai 2017 au tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité technique Paritaire du CDG33 en date du 18 juin 2019,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

L'Assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des circonstances internes à la municipalité, et plus particulièrement de la titularisation d'un agent au grade des Rédacteurs Principaux de 2^{ème} classe au 01 mai 2019, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des agents fonctionnaires territoriaux de la commune en supprimant le

poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet (Catégorie C), pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}, préalablement occupé par l'agent.

En effet, cette suppression de poste s'explique par la nécessité de ne pas laisser un poste vacant sur un grade et une catégorie qui ne correspondent pas aux besoins réels de la collectivité.

Ainsi le Maire propose à l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial créé par la délibération n°2017-22 du 13 mars 2017, au 15 juillet 2019 pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Adjoint Administratif Territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 15 juillet 2019,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE

